



Aux personnes concernées par un Règlement modifiant la carte 10 du règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat visant la création d'une affectation du sol MD (habitation moyenne densité) et HD (habitation haute densité) à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que :

- 1. Lors de la séance ordinaire tenue le 22 août 2023**, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de *Règlement numéro 23-1173 modifiant la carte 10 du règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat visant la création d'une affectation du sol MD (habitation moyenne densité) et HD (habitation haute densité) à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.*
- 2. Une assemblée de consultation publique aura lieu le 11 septembre 2023 à 18h30**, à la salle Jules-St-Georges de l'hôtel de ville situé au 490, rue Principale, à Saint-Donat au cours de laquelle le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.
- 3. Il est également possible de transmettre par écrit ses commentaires** au conseil municipal, à compter du présent avis, jusqu'au 11 septembre 2023, à 16h30, au soussigné, à l'adresse urbanisme@saint-donat.ca.
- 4. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire**
- 5. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 et en ligne à <http://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux>**

Fait à Saint-Donat ce 23 août 2023

Gabriel Leblanc, directeur du greffe et
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gabriel Leblanc, directeur du greffe et greffier adjoint de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, ce 23 août 2023, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 août 2023

Gabriel Leblanc, directeur du greffe et
Greffier-trésorier adjoint